

Table des matières

Le directeur général présente aux États membres le projet de programme et budget pour l'exercice 2000-2001	2
Réunion finale du groupe d'experts pour le processus concernant les noms de domaine de l'Internet : progrès décisifs sur la voie d'un accord	3
Déplacements officiels	
Visite constructive en Slovaquie : le directeur général s'engage à poursuivre son soutien au gouvernement	4
La visite du directeur général renforce les liens avec les spécialistes japonais du commerce et de la propriété intellectuelle	5
Coopération pour le développement	
L'OMPI et l'Équateur signent un mémorandum d'accord concernant des projets de coopération technique	6
Premier cours d'études supérieures de l'OMPI au Venezuela	7
L'OMPI apporte son soutien à l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle en russe	8
L'OMPI tient un séminaire régional sur les techniques de l'information à Beijing	9
L'OMPI organise pour la première fois une rencontre régionale des directeurs d'administrations de droit d'auteur	10
Les directeurs des administrations ibéro-américaines de droit d'auteur mettent en commun les résultats de leur expérience	10
L'OMPI s'intéresse à la sanction des droits au Chili	11
Droit d'auteur	
L'OMPI et le Bureau du droit d'auteur des États-Unis tiennent ensemble à Washington un séminaire mondial sur le droit d'auteur et les droits connexes	12
Systèmes mondiaux d'enregistrement	
L'Institut turc des brevets se prépare à utiliser le système de Madrid	13
L'Office autrichien des brevets achève de préparer l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid	13
Le SCT progresse dans le renforcement de la protection des marques notoires	14
Promotion de l'innovation	
Médailles d'or de l'OMPI	15
Expositions	
Los Amantes de Sumpa	16
Célébration de la cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme	16
Avant-première du Salon de l'automobile pour les examinateurs de l'OMPI	17
Calendrier des publications	
Nomination de deux nouveaux sous-directeurs généraux	20
Publications	21



Le directeur général présente aux États membres le projet de programme et budget pour l'exercice 2000-2001

Le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, a présenté le 26 mars aux États membres le projet de programme et budget de l'Organisation pour l'exercice 2000-2001, qu'il a décrit comme relevant de la méthode visant à "faire plus avec moins".

Ce projet, qu'il a qualifié de "stratégie mondiale de développement de la propriété intellectuelle", a été mis au point après deux séries de consultations informelles avec les États membres (en janvier et mars 1999). Il sera officiellement présenté à ces derniers en avril, lors d'une réunion du Comité du programme et budget, qui formulera des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le programme et budget sera officiellement adopté par cet organe au mois de septembre.

L'introduction du document précise que le Secrétariat poursuivra les réformes engagées au cours de l'exercice biennal précédent pour moderniser l'OMPI et doter l'Organisation d'un outil de planification stratégique et d'un mécanisme d'élaboration des politiques ayant une large assise. Transparence, obligation de rendre

des comptes et efficacité resteront des objectifs prioritaires.

Le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001 vise à faire de l'OMPI une organisation moderne et tournée vers l'avenir, efficace, transparente et qui rende des comptes à ses États membres et au secteur privé auquel elle apporte ses services. L'accent continuera d'être mis sur la modernisation et le renforcement du système mondial de propriété intellectuelle, la rationalisation de la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle, l'accroissement de la participation de la société civile au développement du système de propriété intellectuelle, ainsi que sur les programmes de coopération technique destinés aux pays en développement ou en transition.

Le directeur général a souligné qu'au cours du prochain millénaire, croissance économique et propriété intellectuelle iront de pair. "Le siècle prochain, vu de notre Organisation, sera celui de l'esprit et de l'économie numérique, et la propriété intellectuelle y occupera une place centrale."

M. Idris a déclaré que "si cette hypothèse se vérifie, l'OMPI devrait être investie de la capacité de transformer le savoir en innovation, et l'innovation en richesses et en bien-être social." Il a souligné que pour réussir au siècle prochain, l'OMPI "devra libérer son potentiel et faire jouer les complémentarités et les synergies au sein de l'Organisation."

Outre qu'elles s'appuieront sur les réalisations des deux dernières années, les activités prévues pour l'exercice 2000-2001 seront centrées sur la formation du personnel, l'obtention des locaux, des installations et du matériel nécessaires ainsi que sur l'étude approfondie des nouveaux problèmes que pose la propriété intellectuelle au niveau mondial. Il est proposé par ailleurs de continuer de renforcer l'impact, sur le secteur privé, des trois grands secteurs d'activité de l'OMPI : le développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle, les systèmes mondiaux de protection et la coopération pour le développement. L'Organisation continuera à œuvrer avec les pays en développement au renforcement des systèmes

La revue de l'OMPI est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La revue est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

Administrateur aux publications
OMPI

34, chemin des Colombettes
C.P.18

CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone: 41 22 338 91 11

Télécopieur : 41 22 733 54 28

Adresse électronique :

Wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

M. le rédacteur en chef

Revue de l'OMPI

(à l'adresse ci-contre)

© 1999 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

nationaux de propriété intellectuelle et à la promotion de la coopération aux niveaux régional et international.

Le projet prévoit un budget de 409,7 millions de francs suisses (CHF) pour l'exercice biennal 2000-2001, soit une augmentation de 8,1% par rapport à l'exercice 1998-1999 (378,9 millions). Selon les prévisions, les recettes pour cette même période devraient s'élever à 409,8 millions de francs suisses, contre 391,8 millions de francs pour l'exercice précédent. L'excédent dégagé au cours de l'exercice 2000-2001 devrait par conséquent être négligeable.

Une autre caractéristique du projet de programme et budget 2000-2001 est une réduction des contributions des États membres de 10% par rapport au niveau de 1999, lui-même inférieur de 10% à celui de 1998. Contrairement à d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, l'OMPI est pratiquement autofinancée par les recettes des services qu'elle rend au secteur privé. Présentant le projet de programme aux États membres, le directeur général a déclaré : "Nous ne proposons aucune augmentation des contributions des États membres; en fait, c'est exactement le contraire que nous proposons." M. Idris a noté que "les contributions pour l'exercice biennal 2000-2001 seraient donc inférieures d'environ 15% au niveau moyen retenu pour l'exercice 1998-1999."

Le projet contient également la proposition de réduire de nouveau les taxes découlant du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) de 13% en moyenne à compter du 1^{er} janvier de l'an 2000. Si elle était approuvée par les États membres, cette réduction, cumulée aux deux réductions décidées précédemment (en 1998 et 1999) représenterait une diminution de 29,2% des recettes du PCT.

Réunion finale du groupe d'experts pour le processus concernant les noms de domaine de l'Internet : progrès décisifs sur la voie d'un accord

Le groupe d'experts, convoqué dans le cadre du processus de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet, s'est réuni pour la troisième et dernière fois les 25 et 26 mars 1999 pour examiner, entre autres, la version finale du rapport relatif à ce processus. Les membres du groupe ont beaucoup progressé sur la voie d'un accord concernant les recommandations finales figurant dans ce document.

Les experts ont examiné avec M. Gurry (sous-directeur général et conseiller juridique) et les fonctionnaires de la Section du commerce électronique de l'OMPI les commentaires reçus à l'issue de la dernière phase du processus et les recommandations contenues dans le rapport intérimaire de l'OMPI, qui a été publié le 23 décembre 1999. La réunion a été dense et fructueuse, et a permis aux experts de se rapprocher d'un accord sur les recommandations, qui portent en particulier sur les questions suivantes :

- l'amélioration des pratiques des administrations chargées de l'enregistrement des noms de domaine, en matière notamment de collecte et de mise à disposition des coordonnées des demandeurs;

M. Idris a affirmé que, bien qu'une augmentation de 8,1% du programme soit proposée par rapport au précédent exercice biennal, la diminution de 10% des contributions des États membres et la réduction proposée de 13% des taxes liées au PCT font "que compte tenu de tous ces éléments, il

- l'établissement d'une procédure administrative uniforme et obligatoire pour le règlement des conflits en matière d'enregistrement abusif de noms de domaine;
- faut-il prévoir une possibilité d'annuler certains nouveaux domaines génériques de premier niveau pour protéger les marques renommées et notoires au niveau mondial;
- l'incidence, sur les droits de propriété intellectuelle, de l'introduction de nouveaux domaines génériques de premier niveau.

Les experts du groupe, qui représentent un large éventail de régions et de secteurs, apportent au processus leur vaste expérience (droit des marques, Internet, administration du système des noms de domaine de l'Internet, questions d'intérêt général, etc.). On trouvera de plus amples renseignements sur les 15 experts du groupe à l'adresse suivante : <http://wipo2.wipo.int>.

Le rapport sur le processus relatif aux noms de domaine sera publié et placé sur le site Web à la fin d'avril 1999. Il sera présenté aux États membres à l'Assemblée générale de septembre.

s'agit en réalité d'un budget à croissance négative". M. Idris a ajouté que c'est ce qu'il entend par "faire plus avec moins".

Le texte du projet de programme et budget peut être consulté sur l'Internet, à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int>.

Déplacements officiels

Visite constructive en Slovaquie : le directeur général s'engage à poursuivre son soutien au gouvernement

Le directeur général a effectué les 9 et 10 mars 1999 une visite officielle en République slovaque. A cette occasion, il a déclaré son intention de continuer à soutenir les efforts du gouvernement visant à renforcer et à promouvoir son infrastructure de propriété intellectuelle.

Le directeur général a qualifié ses entretiens avec de hauts responsables slovaques de "constructifs, utiles et efficaces". Il a estimé que ce voyage était "un succès", et a confirmé que l'OMPI continuerait à fournir à la Slovaquie l'aide technique et juridique dont elle a besoin dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Au cours de ses entretiens, le directeur général a évoqué les mutations de l'économie mondiale et a fait observer que la propriété intellectuelle serait au cœur des économies du nouveau millénaire, qui seront fondées sur le savoir. Il a instamment prié le Gouvernement slovaque d'accélérer le processus de ratification de deux traités essentiels, à savoir le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et

exécutions et les phonogrammes (WPPT), qui ont déjà été signés par la Slovaquie. M. Idris a reçu des assurances de la part de M. Lubomír Fogas, vice-premier ministre chargé de la législation, sur le fait que la Slovaquie examinerait la question de la ratification de ces deux instruments, qui prévoient de nouvelles normes de protection adaptées à l'environnement numérique. L'entretien a donné lieu à un échange de vues au sujet de l'aide technique et juridique apportée par l'OMPI en vue de la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

Au cours de sa visite, M. Idris a rencontré M. Eduard Kukan, ministre des affaires étrangères, M. Lubomír Fogas, vice-premier ministre chargé de la législation, M. B. Bugár, vice-président du Conseil national, M. Martin Hudoba, secrétaire d'État au ministère de l'économie, M. J. Králik, président de l'Office slovaque de la propriété industrielle, ainsi que M. O. Tomecek, doyen de l'Université de Matej Bel. M. Tomecek a remis au directeur général une médaille d'honneur réservée aux visiteurs de marque.

M. Idris a répondu favorablement à des demandes d'aide technique et juridique présentées par de hauts fonctionnaires slovaques. Ce point a été abordé lors d'entretiens avec le ministre des affaires étrangères, le vice-président du conseil national et le secrétaire d'État du ministère de l'économie.

Par ailleurs, le directeur général a pris la parole devant une assemblée de représentants des milieux d'affaires, des entreprises, des milieux juridiques et du secteur non gouvernemental. Il a évoqué les évolutions en cours et les enjeux à venir de la propriété intellectuelle, en indiquant que l'OMPI continuerait à jouer un rôle de premier plan dans la mise en place progressive d'un droit international de la propriété intellectuelle. M. Idris a déclaré que cette action sera de la plus haute importance compte tenu de la mutation des économies, qui reposent de plus en plus sur le savoir, et que la principale composante de l'économie, à l'ère numérique qu'inaugure le siècle à venir, sera la propriété intellectuelle.

La Slovaquie est partie à 17 des conventions administrées par l'OMPI.



Photo : Wang Binyang

Le directeur général s'entretient avec M. Eduard Kukan, le ministre slovaque des affaires étrangères (deuxième personne en partant de la gauche)

La visite du directeur général renforce les liens avec les spécialistes japonais du commerce et de la propriété intellectuelle

M. Kamil Idris s'est rendu le 15 mars 1999 à Tokyo, où il a eu avec de hauts fonctionnaires japonais des entretiens intensifs et constructifs qu'il a qualifiés de "sérieux et utiles".

Selon M. Idris, ce séjour à Tokyo a été un succès et marque un nouveau renforcement des relations entre, d'une part, l'OMPI et, d'autre part, le Ministère japonais du commerce international et de l'industrie (MITI) et l'Office japonais des brevets (JPO).

Le directeur général s'est entretenu avec le ministre japonais du commerce international et de l'industrie, M. Kaoru Yosano, le vice-ministre chargé des affaires internationales auprès du MITI, M. Hisamitsu Arai, et le commissaire du JPO, M. Takeshi Isayama.

Le directeur général et ses interlocuteurs japonais ont examiné diverses questions importantes d'intérêt mutuel. Ils ont notamment eu des échanges de vues sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le Protocole de Madrid, l'Académie mondiale de l'OMPI, les activités de coopération pour le développement, les techniques de l'information et l'harmonisation des lois de propriété industrielle.

M. Kaoru Yosano a exprimé le soutien sans réserve du MITI et du JPO aux activités présentes et futures de l'OMPI. Il a amené le débat sur les moyens d'améliorer le PCT au profit des déposants de tous les États parties au traité, y compris



Le directeur général lors de son entretien avec M. Kaoru Yosano, vice-ministre chargé des affaires internationales

les pays en développement. Devant un directeur général pleinement d'accord avec lui sur ce point, le ministre a évoqué les avantages que présente le PCT pour ces pays.

Les discussions ont aussi porté sur les progrès de l'automatisation à l'OMPI pour ce qui est du traitement des demandes déposées selon le PCT. L'automatisation engagée par le JPO, qui fait appel à des méthodes de pointe en matière de dépôt électronique des demandes, présente un intérêt certain pour l'OMPI, qui a donné la priorité à la modernisation et au perfectionnement du système.

La question des relations entre l'OMPI et le Japon n'a pas manqué non plus d'être abordée. Le Japon participe activement aux programmes de l'Organisation. Depuis 12 ans, il lui verse des contributions qui servent à financer des activités de coopération technique en Asie. L'an dernier, leur montant s'est élevé à près d'un million de francs suisses. L'OMPI est reconnaissante de ce soutien et espère que le Japon continuera d'appuyer ses activités de coopération technique.

Coopération pour le développement

L'OMPI et l'Équateur signent un mémorandum d'accord concernant des projets de coopération technique

Photo : Mercedes Marfinez Dozal



Le directeur général reçoit des mains du ministre des affaires étrangères, S.E. M. José Ayala Lasso, l'instrument d'adhésion de l'Équateur à la Convention de Paris

Le directeur général et S.E. M. José Ayala Lasso, ministre des affaires étrangères de l'Équateur, ont signé le 22 mars un mémorandum d'accord concernant la coopération technique dans les domaines du droit d'auteur et de la propriété industrielle. Les projets correspondants seront entrepris au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

Cet instrument, signé dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, favorisera l'implantation de systèmes nationaux de propriété intellectuelle efficaces. Aux termes de cet accord, l'OMPI prêtera son concours à l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle, créé en 1998, pour la mise en place d'une infrastructure de propriété intellectuelle solide, moderne et pleinement opérationnelle en Équateur. Cet institut est l'organe

officiellement chargé des questions relatives à la propriété industrielle, au droit d'auteur et à la protection des obtentions végétales.

M. Ayala Lasso a remercié l'OMPI et le directeur général pour le soutien apporté à l'Équateur dans la mise en place d'une infrastructure de propriété intellectuelle dynamique et évolutive. Il a dit compter sur l'aide de l'Organisation pour assurer le succès de l'institut.

Cet institut est chargé de développer les capacités économiques et les ressources humaines de l'Équateur en vue de favoriser le progrès économique, social et culturel. M. Idris a félicité l'Équateur de s'attacher à améliorer son système de propriété intellectuelle "avec une imagination et un dynamisme admirables".

La Convention de Paris

La Convention de Paris a été le premier grand traité international destiné à protéger les droits de propriété industrielle. Elle énonce les principes de base qui régissent la protection des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels au niveau international.

La Convention de Paris

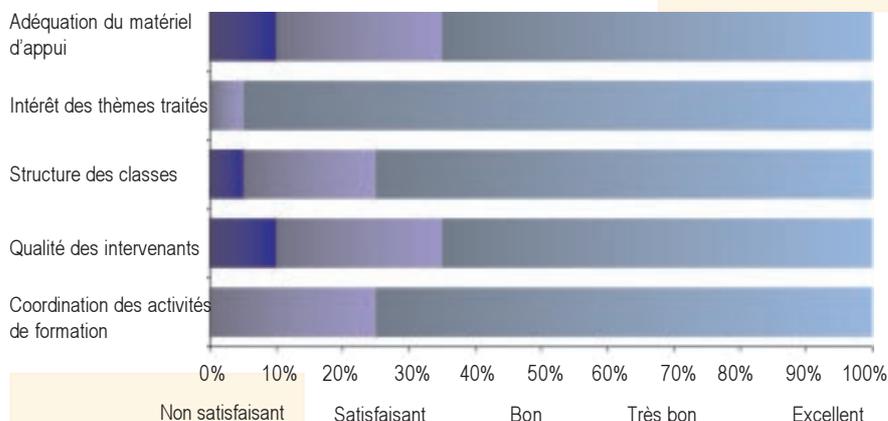
Le ministre des affaires étrangères, S.E.M. José Ayala Lasso, a déposé le 22 mars l'instrument d'adhésion de l'Équateur à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Cette adhésion, grâce à laquelle tous les pays de la région Amérique latine sont désormais parties à la Convention de Paris, favorisera le développement technique et économique du pays et renforcera les liens de coopération internationale en matière de propriété intellectuelle, que l'OMPI s'attache activement à promouvoir.

Premier cours d'études supérieures de l'OMPI au Venezuela

En mars, à l'Université Los Andes de Mérida (Venezuela), l'OMPI, en coopération avec le Gouvernement du pays, le CERLALC (Centre régional de promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes), l'IIDA (Institut interaméricain de droit d'auteur) et le SIECA (Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale) a organisé son premier cours d'études supérieures sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention de professeurs de propriété intellectuelle d'Amérique latine.

Ce cours intensif d'un mois visait à doter des spécialistes de la propriété intellectuelle de connaissances et de matériels à jour en matière de droit d'auteur et de droits voisins qui leur permettent d'apporter un enseignement efficace à leurs étudiants. Cette initiative commune destinée à institutionnaliser l'enseignement de ces disciplines s'adressait à des "personnes clés" qui pourraient diffuser par la suite leurs nouvelles compétences dans la

Évaluation du cours d'études supérieures par les participants



région. Les premières évaluations effectuées à la fin du cours font apparaître que sur ce point, le projet a été une réussite totale.

L'université et les participants ont demandé à l'OMPI d'organiser un cours similaire l'année prochaine. D'ici là, l'Organisation continuera à collaborer avec l'Université Los Andes à la conception de nouveaux modules de formation en droit d'auteur. En signe de gratitude, l'université a décerné à l'OMPI une

médaille honorifique commémorant son bicentenaire (1785-1985). Celle-ci a été reçue, au nom du directeur général, par le sous-directeur général M. Roberto Castelo.

Pays d'origine des participants : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela.

L'Université Los Andes

Située en altitude dans les Andes, la ville de Mérida est fière de son université et de sa nombreuse population étudiante (10% sur un total de 400 000 habitants). L'université compte un pourcentage très élevé d'étudiants de cycle supérieur (environ 5000), dont 200 suivent une formation en propriété intellectuelle. On espère que ce chiffre augmentera grâce aux efforts déployés par l'université et l'OMPI pour créer de nouveaux modules de propriété intellectuelle.



Le vice-directeur général de l'OMPI, M. Roberto Castelo, reçoit une médaille honorifique décernée par l'Université Los Andes

L'OMPI apporte son soutien à l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle en russe

Du 29 au 31 mars 1999, l'OMPI, avec la coopération de l'Agence de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques (Rospatent) et avec le Comité juridique de l'Association pour l'enseignement et la méthodologie de l'Université d'État de Moscou (TMAU), a tenu un séminaire régional sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui a réuni 80 participants de la CEI et de la Fédération de Russie.

Ce séminaire a été ouvert par M. Alexandre Korchaguin, directeur général de Rospatent, et par le professeur Yevgeny Sukhanov, président du Comité juridique de la TMAU et doyen de la Faculté de droit de l'Université d'État de Moscou.

Des exposés ont été faits par des conférenciers venant de Belgique, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de l'Office européen des brevets et de l'OMPI. Chaque exposé a été suivi d'un temps de questions - réponses, ainsi que d'une discussion générale. Le deuxième jour du séminaire, dix des participants ont présenté des exposés.

Le séminaire est parvenu aux conclusions suivantes :

- le droit de la propriété intellectuelle devrait être enseigné, soit à part, soit dans le cadre du programme de droit civil dans toutes les facultés de droit et d'autres institutions. Les avis ont divergé sur le point de savoir si le cours devrait faire partie du programme de base, ou être enseigné au niveau universitaire supérieur;



Photo : Corbis/Charles O'Rear

- de nombreuses institutions ont déjà inclus le droit de la propriété intellectuelle dans leur programme de base, souvent sous la forme d'un cours de 32 heures, mais le Ministère de l'éducation n'a pas donné de directives, et la situation est donc incertaine;

- plusieurs participants ont signalé l'insuffisance d'ouvrages spécialisés en russe pour les enseignants et les étudiants.

Les participants ont salué le fait qu'un certain nombre de publications, notamment "L'introduction à la propriété

intellectuelle", soient disponibles en russe. Des participants de l'Ukraine, de la Géorgie et de la Fédération de Russie ont aussi demandé que des séminaires analogues se tiennent dans ces pays.

Les participants venaient des pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

L'OMPI tient un séminaire régional sur les techniques de l'information à Beijing

En coopération avec l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO), et avec l'assistance de l'Office japonais des brevets, l'OMPI a organisé un colloque régional pour l'Asie, sur la propriété intellectuelle et les techniques de l'information, qui s'est tenu à Beijing du 23 au 25 mars 1999.

Les participants – 75 personnes venues d'un grand nombre de pays de la région, avec des conférenciers d'Asie, du Pacifique, d'Europe et d'Amérique du Nord – ont discuté sur le plan théorique et sur le plan pratique de l'utilisation des techniques de l'information dans la constitution de bases de données, de la connexion des réseaux et de l'aide à la modernisation des systèmes de propriété intellectuelle. Ils ont également étudié les moyens d'organiser des échanges électroniques d'information en matière de propriété intellectuelle entre organisations gouvernementales et non gouvernementales, en particulier en utilisant le réseau mondial d'information en matière de propriété intellectuelle (WIPO_{NET}).

La discussion a porté en grande partie sur la définition des besoins d'assistance technique des pays en développement, et des domaines dans lesquels ces pays peuvent coopérer avec les pays développés.

Plusieurs aspects fondamentaux se sont dégagés, et notamment :

- le besoin croissant de moyens de dépôt électronique des

enregistrements de propriété intellectuelle par l'Internet, y compris d'applications logicielles correspondantes;

- le besoin d'améliorer encore l'infrastructure de télécommunication dans les pays en développement, pour faciliter l'échange électronique d'informations en matière de propriété intellectuelle;
- la nécessité d'apporter un soutien opérationnel aux entités participant au projet WIPO_{NET};
- le besoin de formation à la bureautique, pour faciliter le passage du papier aux archives électroniques.

Les participants ont aussi évoqué la nécessité de réviser les lois existantes pour régir le commerce électronique, ainsi que les moyens d'éviter les conflits entre la législation relative au commerce électronique et les procédures administratives existant en matière de propriété intellectuelle.

Les participants venaient des pays suivants : Bangladesh, Brunéi Darussalam, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République islamique d'Iran, République populaire de Chine, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.



Les participants au séminaire réunis dans le magnifique hall d'entrée du nouveau centre chinois de formation à la propriété intellectuelle

L'OMPI organise pour la première fois une rencontre régionale des directeurs d'administration de droit d'auteur

Les 1^{er} et 2 mars, l'OMPI a réuni les directeurs d'administration de droit d'auteur d'Amérique latine, à Cartagena de Indias (Colombie). Des rencontres analogues étaient déjà régulièrement organisées à l'intention des directeurs d'office de propriété industrielle de la région, mais c'était la première fois que les directeurs d'administration de droit d'auteur avaient l'occasion d'échanger des informations au niveau régional. La réunion était présidée par M. Fernando Zapata,

directeur général du bureau du droit d'auteur de la Colombie.

Cette réunion a rassemblé les directeurs des administrations de droit d'auteur de 16 pays latino-américains, qui ont l'un après l'autre présenté la situation du droit d'auteur dans leur pays. Les participants ont également parlé du programme de coopération pour le développement de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des activités à entreprendre dans la région.



Les participants aux deux réunions régionales des directeurs d'administration de droit d'auteur

Les participants venaient des pays suivants : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Uruguay et Venezuela.

Les directeurs d'administration de droit d'auteur ibéro-américains mettent en commun les résultats de leur expérience

Le 3 et 4 mars 1999, l'OMPI, avec la Direction du droit d'auteur de Santa Fe de Bogota, a organisé une réunion des directeurs d'administration de droit d'auteur ibéro-américains à Cartagena de Indias (Colombie), qui a fait suite à la réunion susmentionnée des directeurs des administrations de droit d'auteur latino-américaines. Les directeurs latino-américains ont été rejoints pour cette réunion ibéro-américaine par leurs homologues espagnol et portugais.

La réunion, qui a été inaugurée par le vice-ministre des affaires intérieures, M. Jorge Mario Eastman, a réuni 18 directeurs.

La discussion a porté sur les thèmes suivants :

- état des ratifications au WCT et au WPPT, et avancement des travaux concernant un instrument international relatif à la protection des prestations audiovisuelles

L'OMPI s'intéresse à la sanction des droits au Chili

- gestion collective du droit d'auteur en Ibéro-Amérique
- campagnes de lutte contre la piraterie
- automatisation des administrations de droit d'auteur
- promotion de la protection du droit d'auteur en Ibéro-Amérique
- enseignement du droit d'auteur au niveau universitaire.

Le deuxième jour, un exposé a été fait par le Centre régional de promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC).

La réunion a fourni un excellent cadre pour l'échange de données d'expérience dans le domaine de la protection du droit d'auteur, et de nombreux participants en sont repartis avec des plans concrets pour améliorer leurs systèmes d'administration nationaux.



L'OMPI s'intéresse à la sanction des droits au Chili

En mars, l'OMPI a organisé deux séminaires sur la sanction des droits de propriété intellectuelle au Chili, avec la coopération du Département de la propriété industrielle du Ministère de l'économie.

Le premier qui s'est tenu à Santiago le 8 mars 1999, avec l'aide de la police (les "carabineros"), a rassemblé une centaine de participants.

Le second, qui s'est déroulé à Valparaiso, était organisé en coopération avec les autorités douanières chiliennes et a rassemblé une cinquantaine de fonctionnaires des douanes. Ces deux séminaires ont permis d'informer les participants sur les sujets suivants :

- le cadre légal de la propriété intellectuelle, y compris les lois nationales et l'Accord sur les ADPIC
- les procédures de sanction des droits.

Ces séminaires ont fourni une bonne occasion de familiariser les fonctionnaires nationaux avec des questions de propriété intellectuelle auxquelles ils ne sont pas normalement sensibilisés. Ils s'inscrivaient dans le cadre du programme actif d'assistance aux pays en développement, qui vise à développer dans ces pays les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

Droit d'auteur

L'OMPI et le Bureau du droit d'auteur des États-Unis tiennent ensemble à Washington un séminaire mondial sur le droit d'auteur et les droits connexes

Avec l'Institut international du droit d'auteur (ICI) de l'Office de droit d'auteur des États-Unis, l'Académie mondiale de l'OMPI a organisé un séminaire sur le droit d'auteur et les droits connexes, qui s'est tenu à Washington du 17 au 24 mars.

Ce séminaire international a réuni 16 participants, venant de 16 pays, pour un programme exhaustif de six jours pendant lesquels des exposés sur le droit d'auteur et les droits connexes faits par des fonctionnaires des États-Unis, des représentants du secteur privé et des fonctionnaires de l'OMPI.

Dans le cadre de ce séminaire, les participants, représentant les offices nationaux de propriété intellectuelle et les services judiciaires de leurs pays, ont visité la Bibliothèque du Congrès, l'Office de droit d'auteur des États-Unis et la Bibliothèque numérique nationale. Cette dernière résulte d'un projet de la Bibliothèque du Congrès consistant à transférer une grande partie de ses collections sur support électronique, d'une part pour la conservation des documents, d'autre part pour donner un meilleur accès aux chercheurs.

Pendant le séminaire, des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté les traités relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes, ainsi que le programme de coopération pour le développement de l'Organisation. Des représentants de l'Office du droit d'auteur des États-Unis ont parlé du



Les participants au séminaire mondial organisé à Washington

système de droit d'auteur de leur pays, et un représentant du Cabinet du Trade Representative des États-Unis a évoqué les aspects de droit d'auteur touchant au commerce international.

La technologie et la sanction des droits ont été au cœur du programme. Des exposés ont été faits sur le droit d'auteur et les droits connexes dans la société de l'information, la protection des programmes d'ordinateur et des bases de données, ainsi que les nouvelles questions – résultant du développement rapide des techniques liées à l'Internet – que soulève la protection des œuvres audiovisuelles et imprimées.

Des représentants du Ministère de la justice, du FBI et du Service des douanes des États-Unis ont parlé des nouveaux défis à relever dans

la défense du droit d'auteur et des droits connexes, ainsi que des questions juridiques liées à la propriété intellectuelle.

Les participants ont jugé particulièrement intéressants les déjeuners et dîners de travail offerts par différentes sociétés et organisations non gouvernementales, qui leur ont permis de s'entretenir de questions relevant de leur domaine de spécialisation, dans une atmosphère détendue. Les organisateurs étaient la Recording Industry Association of America, la Business Software Alliance, Broadcast Music Inc. (BMI) et l'American Society of Composers, Authors & Publishers (ASCAP), l'International Intellectual Property Alliance et la Motion Picture Association of America.

Systemes mondiaux d'enregistrement

L'Institut turc des brevets se prepare à utiliser le systeme de Madrid

Le 9 mars, un séminaire sur le Protocole de Madrid, organisé par l'OMPI et l'Institut turc des brevets, s'est tenu à Istanbul, en prévision de la mise en œuvre du Protocole de Madrid en Turquie.

Ce séminaire a été inauguré par M. Metin Sahin, ministre du commerce, et une déclaration liminaire a été faite par M. Ugür Gürsüd Yalçiner, président de l'institut, qui a ensuite présidé les travaux. Des interventions ont aussi été faites par M. Erdogan

Karachmet et M. Mustafa Senoglu, de l'Institut turc des brevets, et par Mme Marianne Panchaud, de la Société Nestlé à Vevey, et M. Wolfgang Festl-Wietek, conseil en marques à Munich ; ces deux derniers ont présenté les avantages du système du point de vue des entreprises et des praticiens des marques.

Ont participé à ce séminaire environ 300 conseils en marques, avocats et industriels. Les exposés officiels ont été suivis d'un échange

animé de questions et réponses. Beaucoup des questions qui ont été posées ont montré que les participants connaissent déjà bien les bases du système d'enregistrement international. L'Institut turc des brevets a fait preuve d'une bonne connaissance du protocole et du règlement d'exécution commun, ce qui augure bien de la mise en œuvre du protocole dans le courant de l'année.

L'Office autrichien des brevets achève de préparer l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid

Le 9 avril 1999, des fonctionnaires de l'OMPI et des représentants de l'Office autrichien des brevets se sont rencontrés pour examiner les conséquences pratiques de l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid à l'égard de l'Autriche, le 13 avril 1999.

À titre d'introduction au protocole, une récapitulation a été faite des principales différences entre l'arrangement et le protocole; elle a été suivie d'une discussion détaillée sur les questions suivantes :

- les types de demandes internationales
- les langues : l'Office

autrichien des brevets a informé les fonctionnaires de l'OMPI que les déposants auront le choix pour le dépôt entre l'anglais et le français et qu'ils auront la possibilité de remplir le formulaire de demande internationale en allemand

- la notion d'"office intéressé"
- la présentation directe et la présentation par l'intermédiaire

de l'office de requêtes en inscription d'une modification au registre international et de désignations ultérieures

- la radiation de l'enregistrement international sur la demande de l'office d'origine et la transformation de l'enregistrement international en demande nationale ou régionale.

Le SCT progresse dans le renforcement de la protection des marques notoires

Après quatre ans de délibérations, les États membres de l'OMPI ont sensiblement progressé dans l'élargissement de la portée de la protection internationale accordée aux propriétaires de marques notoires. Lors de sa réunion du 15 au 17 mars, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) est parvenu à un accord sur les questions essentielles à inclure dans un projet de résolution sur les marques notoires.

Ce projet de résolution, qui sera soumis à l'approbation des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre prochain, s'inscrit dans les efforts que fait l'OMPI en vue d'introduire, parallèlement à la procédure de conclusion de traités, relativement lourde, des méthodes plus rapides pour adopter des principes et règles harmonisés sur le plan international en matière de propriété industrielle.

Qu'est-ce que le SCT?

Le SCT a été créé par les États membres de l'OMPI en mars 1998. Outre ces États membres, le comité est ouvert à certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il permet aux États membres de fixer les priorités et d'assurer la coordination et la rationalisation du travail de l'Organisation concernant le développement progressif du droit international des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

Les participants ont mis au point cinq des six articles du projet de résolution : ces articles portent notamment sur la définition des

marques notoires, la manière d'apprécier si une marque est notoire dans un État membre donné, et l'étendue de la protection des marques notoires. Les participants ont convenu de renvoyer à leur prochaine réunion, en juin 1999, l'examen du sixième article, relatif aux conflits entre marques notoires et noms de domaine.

Le projet de résolution, qui s'appuie sur la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et sur l'Accord sur les ADPIC (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), fixe des critères spécifiques de définition des marques notoires. Il tend aussi à accroître l'étendue de la protection internationale de ces marques, en fixant les conditions qui permettent de déterminer si une marque est notoire dans un pays donné. Conformément au projet de résolution, le propriétaire d'une marque notoire aura la faculté d'utiliser tout moyen de preuve à l'appui de ses prétentions. Le projet prévoit qu'une marque notoire sera protégée dans un pays en raison de sa notoriété, même si elle n'y est pas enregistrée ni utilisée.

La réunion rassemblait des délégations de 71 États membres et des Communautés européennes, de deux organisations intergouvernementales et de 18 organisations non gouvernementales.



Un accord est trouvé sur les points essentiels devant figurer dans le projet de résolution sur les marques notoires

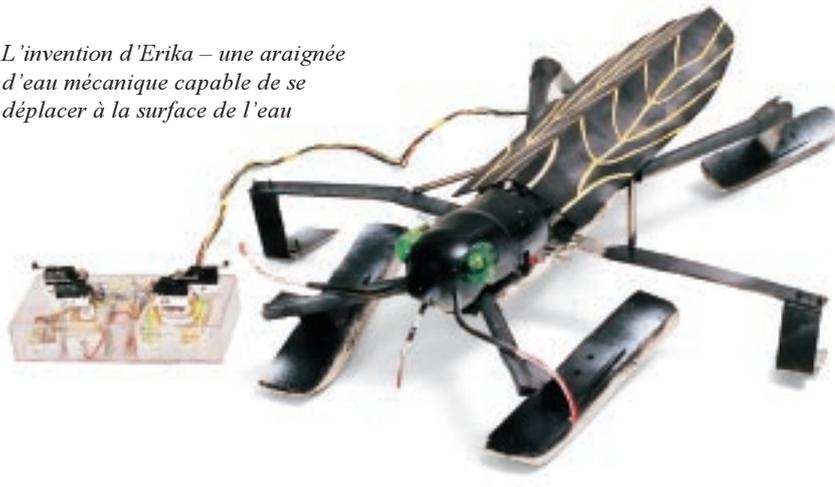
Promotion de l'innovation

Médailles d'or de l'OMPI

Erika Ohgaki, petite Japonaise de 10 ans, a reçu une médaille d'or de l'OMPI pour un ingénieux robot en forme d'insecte qui se déplace à la surface de l'eau. M. Shozo Uemura, vice-directeur général de l'OMPI, lui a remis sa récompense à l'exposition des inventions présentées au 57^{ème} concours des inventions d'écoliers, tenu au mois de mars à Tokyo.

Le robot d'Erika a la forme d'une araignée d'eau, insecte aux longues pattes qui court sur l'eau. Un moteur et un ressort animent les pattes d'un mouvement énergique qui propulse le robot vers l'avant. En utilisant la force du moteur et un levier, le robot peut aussi ouvrir ses ailes comme une araignée d'eau vivante.

L'invention d'Erika – une araignée d'eau mécanique capable de se déplacer à la surface de l'eau



Une médaille d'or de l'OMPI a aussi été décernée à M. Reinout Meltzer, qui vient de prendre sa retraite après avoir présidé pendant huit ans l'Association néerlandaise des inventeurs (Nederlandse Orde van Uitvinders – NOVU); elle

récompense ses réalisations en tant qu'inventeur et promoteur de l'invention et de l'innovation, ainsi que sa participation à la coopération internationale entre organismes d'inventeurs.



Erika Ohgaki, 10 ans, accompagnée ici de M. Shozo Uemura, vice-directeur général, a reçu une médaille d'or de l'OMPI

Expositions

Los Amantes de Sumpa

Le 22 mars, S.E. M. José Ayala Lasso, Ministre des affaires étrangères de l'Équateur, a inauguré au siège de l'OMPI l'exposition du peintre équatorien Néelson Román intitulée "Los Amantes de Sumpa". L'artiste a tiré son inspiration d'une découverte archéologique en Équateur, qui a mis au jour une sépulture contenant les corps de deux amants entrelacés. Il a utilisé dans ses œuvres des objets existant à l'état naturel en Équateur : coquillages, éponges, plumes, maïs et terre cuite. Ses bleus et rouges vibrants évoquent les oiseaux de paradis qui vivent dans la forêt tropicale.

Cette exposition s'est tenue du 22 mars au 2 avril 1999 au siège de l'OMPI à Genève. Les expositions de l'OMPI sont ouvertes de 9 heures à 17 heures.



«Los Amantes de Sumpa, el amor desenterrado», extrait de l'exposition de Néelson Roman

Célébration de la cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme

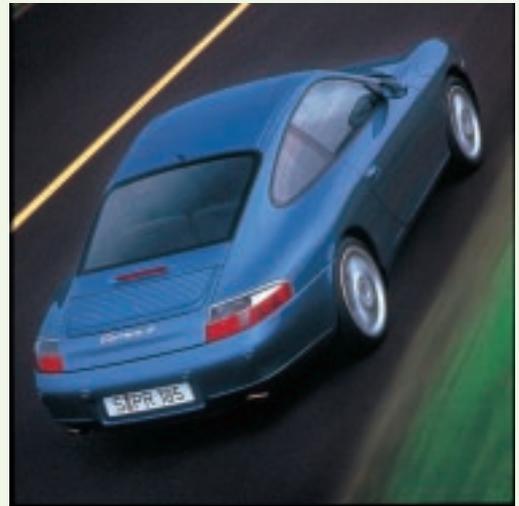


«Freedom», d'Emanuela Lucaci

Du 26 mars au 17 avril, l'OMPI, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a célébré la cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme avec une exposition de l'artiste roumaine Emanuela Lucaci intitulée "Liberté". L'exposition, qui comprenait des peintures et des installations, s'est tenue au Palais Wilson à Genève, dans le bâtiment qui abrite le Haut-Commissariat.

Avant-première du Salon de l'automobile pour les examinateurs de l'OMPI

Beaucoup des voitures vedettes exposées au Salon de l'automobile de Genève, tenu du 3 au 15 mars 1999, avait déjà été vues en avant-première par les examinateurs de l'OMPI lors de l'enregistrement des modèles en vertu de l'Arrangement de La Haye.



Dans le système de La Haye, l'aspect ornemental d'un article, sa forme, ses couleurs ou son dessin peuvent être protégés. Cette protection est entièrement indépendante de tout autre titre de propriété intellectuelle sur l'article, par exemple un brevet ou une marque.



Réunions de l'OMPI

26 – 28 avril (Genève)

Comité du programme et budget

Ce comité est issu de la fusion des anciens comités du budget et des locaux. À sa première session, il examinera le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001 et des questions connexes. *Invitations* : en qualité de membres, les États qui étaient membres des anciens comités du budget et des locaux à la date à laquelle ceux-ci ont été fusionnés pour constituer le Comité du programme et budget de l'OMPI, en septembre 1998; en qualité d'observateurs, les États membres de l'OMPI qui n'étaient pas membres des anciens comités du budget et des locaux de l'OMPI.

4 – 11 mai (Genève)

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (deuxième session)

Le comité poursuivra ses travaux concernant l'élaboration d'un protocole ou d'un traité distinct sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, la protection des bases de données et l'élaboration d'un traité sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion. *Invitations* : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

31 mai – 3 juin (Genève)

Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (première session)

Le comité, issu de la fusion des anciens Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (PC/IP) et Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (CP/DA), examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du programme de coopération pour le développement mis en œuvre par l'OMPI en vertu de l'actuel programme et budget, et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme. *Invitations* : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, certaines organisations.

7 – 11 juin (Genève)

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (deuxième session, seconde partie)

Le comité achèvera son travail sur les dispositions relatives à la protection des marques notoires et commencera ses travaux concernant l'utilisation des marques sur l'Internet. *Invitations* : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

14 et 15 juin (Genève)

Comité permanent des techniques de l'information (troisième session)

Le comité examinera et arrêtera un projet de plan stratégique pour le vingt et unième siècle, en vue de donner des orientations générales concernant toutes les activités relatives aux techniques de l'information menées au sein du SCIT. *Invitations* : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

15 juin (Genève)

Réunion d'orientation sur la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels

Le Secrétariat de l'OMPI fournira des renseignements d'ordre général sur la conférence diplomatique (voir plus loin).

16 juin – 6 juillet (Genève)

Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels

La conférence diplomatique doit adopter un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye, assorti d'un règlement d'exécution y relatif. *Invitations* : en qualité de membres ordinaires, les États membres de l'OMPI; en qualité de membres spéciaux, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle,

l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, les États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI ainsi que certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Invitations : tous les États et organisations invités à la conférence diplomatique (voir plus loin).

5 – 7 juillet (Genève)

Comité intergouvernemental de la Convention de Rome (convoqué conjointement par l'OMPI, l'OIT et l'UNESCO)

Le comité intergouvernemental examinera la situation en matière de protection internationale des droits voisins en vertu de la Convention de Rome.

Invitations : les États membres du comité intergouvernemental et, en qualité d'observateurs, d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.

2 et 3 août (Genève)

Table ronde sur la propriété intellectuelle et les peuples autochtones

Cette table ronde vise à faciliter un échange de vues entre les responsables politiques et les peuples autochtones en ce qui concerne une application plus efficace du système de propriété intellectuelle et d'éventuelles améliorations de celui-ci pour protéger les connaissances traditionnelles.

Invitations : États membres de l'OMPI; organisations gouvernementales et non gouvernementales, internationales et nationales intéressées; représentants de groupes autochtones et de communautés locales ainsi que toutes personnes intéressées.

14 – 16 septembre (CICG Genève)

Conférence sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique

La conférence, qui examinera l'incidence du commerce électronique sur la propriété intellectuelle, comprendra des séances plénières portant sur l'évolution d'ensemble du commerce électronique et ses implications pour la propriété intellectuelle ainsi que des ateliers portant sur divers aspects du programme de travail de l'OMPI en rapport avec le commerce électronique, tels les noms de

domaine de l'Internet, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), les travaux relatifs à un protocole du WPPT pour les œuvres audiovisuelles, l'utilisation des marques sur l'Internet et le recours aux outils du commerce électronique pour la fourniture de services en matière de propriété intellectuelle.

Invitations : États membres de l'OMPI, autres États membres de l'Organisation des Nations Unies, organisations internationales ou régionales, organisations non gouvernementales et toutes personnes intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

20 – 29 septembre (Genève)

Assemblées des États membres de l'OMPI (trente-quatrième série de réunions)

Toutes les assemblées des États membres de l'OMPI se réuniront en sessions ordinaires.

Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

8 – 10 novembre (Genève)

Réunion d'information sur la biotechnologie

Ce groupe a pour tâche d'étudier les aspects de la biotechnologie en rapport avec la Convention sur la diversité biologique touchant à la propriété intellectuelle, y compris le rôle que pourrait jouer le système de la propriété industrielle pour faciliter l'accès aux techniques connexes et leur transfert.

Invitations : États membres de l'OMPI; organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales.

15 – 19 novembre (Genève)

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (troisième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa deuxième session (4 – 11 mai 1999).

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI, ou de l'Union de Berne, et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

Nomination de deux nouveaux sous-directeurs généraux

Le Comité de coordination de l'OMPI, réuni les 18 et 19 mars 1999, a entériné la décision du directeur général de nommer deux nouveaux sous-directeurs généraux. Le comité a approuvé la nomination de M. Francis Gurry, ressortissant de l'Australie, et de M. Geoffrey Yu, ressortissant de Singapour, à ces postes clés.

M. Gurry est conseiller juridique de l'OMPI et M. Yu, directeur du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques. En soumettant leur nomination au comité, le directeur général a dit que les deux candidats ont apporté de précieuses contributions à

l'Organisation et que leur aptitude à exercer des fonctions de responsabilité n'est plus à démontrer. L'Organisation a désormais trois sous-directeurs généraux. Le troisième est M. Anthony Keefer, ressortissant du Canada.

Le comité a aussi approuvé les propositions de M. Idris concernant cinq promotions au rang de directeur. Deux de ces promotions concernent des femmes, ce qui porte à six le nombre des femmes occupant des fonctions de direction à l'OMPI. Cinq d'entre elles ont été promues directrices depuis l'entrée en fonction du directeur général en novembre 1997, ce qui traduit bien la volonté de celui-ci d'œuvrer en

faveur de la parité entre hommes et femmes au sein de l'Organisation. Les nouveaux directeurs sont :

M. Joachim Muller (Allemagne), contrôleur financier;

M. Geoffrey Onyema (Nigéria), directeur du Bureau africain;

Mme Dolores Jiménez-Hernández (Mexique), directrice au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques;

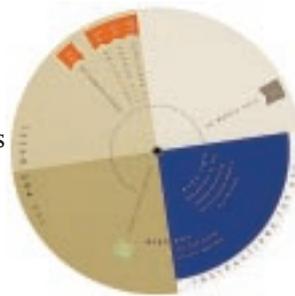
M. Vladimir Yossifov (Bulgarie), directeur de la Division de la logistique et de la promotion des innovations;

Mme Wang Binying (Chine) directrice au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques.

Publications

Disque PCT

Le disque PCT a été créé par des conseils en brevet du Cabinet Davies Collison Cave, de Melbourne (Australie). Il permet aux utilisateurs du PCT de calculer rapidement le délai de 18 mois pour la publication internationale, ainsi que les délais pour la remise des documents de priorité, le dépôt de la demande d'examen préliminaire internationale et l'entrée dans la phase nationale ou régionale en vertu des chapitres I et II du PCT. Le disque est distribué gratuitement par l'OMPI, avec l'aimable autorisation de ses créateurs. Il en reste encore un petit nombre.



Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section des produits d'information:

OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone : 41 22 338 91 11
Télécopieur : 41 22 740 18 12
Adresse électronique :
publications.mail@wipo.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, E pour l'anglais, F pour le français, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 70, Suisse.